

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
16 FEVRIER 2021

Membres Présents:

Élus :	Mmes HOLLIER Sylvie – PAIVA Pia – THOLE Sylvie MM. ENGER Pierre-Paul – ACKER Daniel – BARILLON Rémi – FISCHER Daniel – HELLBURG Didier – JEHL François – KRIEGER Marius – HEITMANN Léon – BURTIN Pierre – QUIRIN Charles – JUNG Yves
Assiste	M. BECKER Dominique
Absents Excusés	Mme PETER Nathalie

Mr Enger, Président de la Commission salue et remercie l'ensemble des personnes présentes.

Monsieur Enger propose de passer à la présentation du diaporama ci-joint.

Zone d'Odratzheim :

M. Enger informe la commission que l'acquisition des terrains est en cours, nous avons déjà des accords de principe pour 685 ares sur les 765 ares de l'emprise de la zone. Les terrains de la zone pourraient être commercialisés courant 2022.

M. Enger demande à Monsieur Jehl, maire de la commune d'Odratzheim de bien vouloir procéder à une modification du PLU sur cette zone, en effet, celui-ci limite la hauteur des bâtiments à 6 mètres à l'acrotère, ce qui pour des bâtiments industriels est insuffisant.

Mme Eschlimann précise que pour limiter la pollution visuelle il ne faut pas trop augmenter cette hauteur.

M. Jehl est du même avis et tiendra compte de la remarque de Mme Eschlimann, néanmoins le besoin des entreprises doit être pris en compte.

M. Enger rajoute qu'il y a une forte demande sur cette zone, il a déjà recensé une petite dizaine de demandes pour acquérir des terrains.

Zone RD1004 Wasselonne

M. Enger présente le projet, il informe la commission que tous les terrains sont pré-réservés

Et propose de fixer le prix de vente des terrains à 4 900 € HT (conformément au tableau en annexe).

Mme Eschlimann souhaite être consulté lors de l'implantation des arbres du lot 3 Plantations et demande que l'entretien futur de ces plantations soit à la charge des acquéreurs.

Hôtel d'entreprises :

Il y a actuellement deux cellules qui sont inoccupées.

Atelier relais

L'entreprise KEMPF SAS qui loue ce bâtiment a émis le souhait de le racheter.

Monsieur ACKER précise que la CC loue également une partie du siège (Hall sud 236 m²) à l'entreprise TPM pour un montant annuel de 9 600 €.

Pierre-Paul ENGER
Président

